



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accord cadre

Établi entre

L'État, représenté par Monsieur Yves SEGUY, Préfet des Vosges

et

Le Conseil Régional Grand Est, représenté par Monsieur Jean ROTTNER, Vice-Président





et

Le Conseil Départemental des Vosges, représenté par Monsieur François VANNSON, son Président

et

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Épinal Cœur des Vosges représenté par Monsieur Yannick VILLEMIN, son Président

et

La Communauté d'Agglomération d'Épinal, représentée par Monsieur Michel HEINRICH, son Président

et

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, représentée par Monsieur Christophe LEMESLE, son Président

Préambule

Alors que les mandats municipaux et intercommunaux ont été renouvelés en 2020, il importe de **définir des projets de territoires, d'identifier des orientations d'aménagement et de consacrer des moyens à la réalisation de travaux** dimensionnant tout au long de la mandature.

À ce premier objectif de développement territorial dans tous les domaines, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique, pour faire face au ralentissement induit par la



crise sanitaire. Les enjeux sociaux constituent également un enjeu prioritaire. Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la **relance au service des territoires**.

Force est de constater qu'à ce jour, l'empilement de contrats et de politiques sectorielles nuisent à la visibilité des politiques, voire à leur efficacité. Les pratiques doivent évoluer afin de mieux rassembler l'ensemble des dispositifs de soutien, à travers une organisation conçue pour le travail collectif en mode projet.

Suite à ce constat partagé entre l'État et les Conseils Régionaux, le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le déploiement du PTRTE se réalise donc sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des PTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région.

Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans). Les services de l'État dans les Vosges, le Conseil régional Grand-Est et le Conseil départemental des Vosges s'associent pour appuyer conjointement la communauté d'agglomération d'Épinal et la communauté de Communes de la région de Rambervillers et les communes qui les composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

L'appui du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Épinal Cœur des Vosges est nécessaire, non seulement pour favoriser la mobilisation des différentes ressources autour de projets prioritaires à l'échelle de la Communauté d'agglomération d'Épinal et de la Communauté de Communes de la région de Rambervillers mais aussi afin de favoriser des opérations d'aménagement à une échelle plus vaste, dans le champ des compétences qui lui sont confiées.

C'est ainsi que le **projet de territoire** présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée conjointement par la Communauté d'agglomération d'Épinal et la communauté de Communes de la région de Rambervillers et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Épinal Cœur des Vosges.

Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;



- comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Il a pour ambition de permettre :

- une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un **véritable contrat de méthode et d'appui aux projets.**



TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région	6
II. Portée et contenu du Pacte de la CA d'Épinal et de la CC de la Région de Rambervillers	7
III. Présentation générale du territoire	8
IV. Stratégie du territoire	18
V. Engagements des partenaires	19
VI. Gouvernance	20
VII. Suivi et évaluation	21
VIII. Processus de choix et de financement des projets	21
IX. Durée du contrat	22
Annexe 1 : recensement des contrats existants entrant dans le périmètre du pacte	24
Annexe 2 : recensement des projets pour l'année 2021	28
Annexe 3 : recensement des projets pluriannuels	31



Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

a) Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire

- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'État et ses opérateurs ;
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État - Régions de 2020.

b) Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

c)

d) Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infra régional : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)...

Portée et contenu du Pacte de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Communauté de communes de la région de Rambervillers

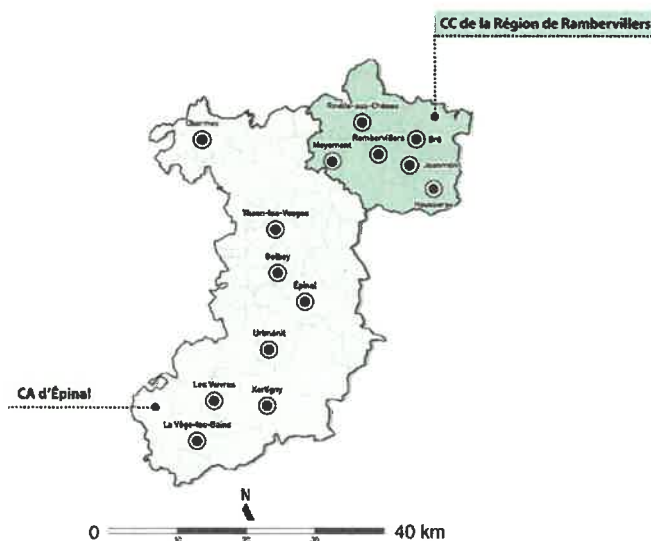
Le document ainsi que ses annexes sont nécessairement évolutives. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. Article VI) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

2) Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre les EPCI :

- Communauté d'Agglomération d'Épinal
- Communauté de communes de la région de Rambervillers

Ce périmètre regroupe 108 communes pour une population de 124 331 habitants dans le cadre du recensement de la population 2017.



3) Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (cf. Annexe 1)

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

4) Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme (cf. Annexe 2)

Chaque projet prioritaire fait l'objet d'une « fiche projet » (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

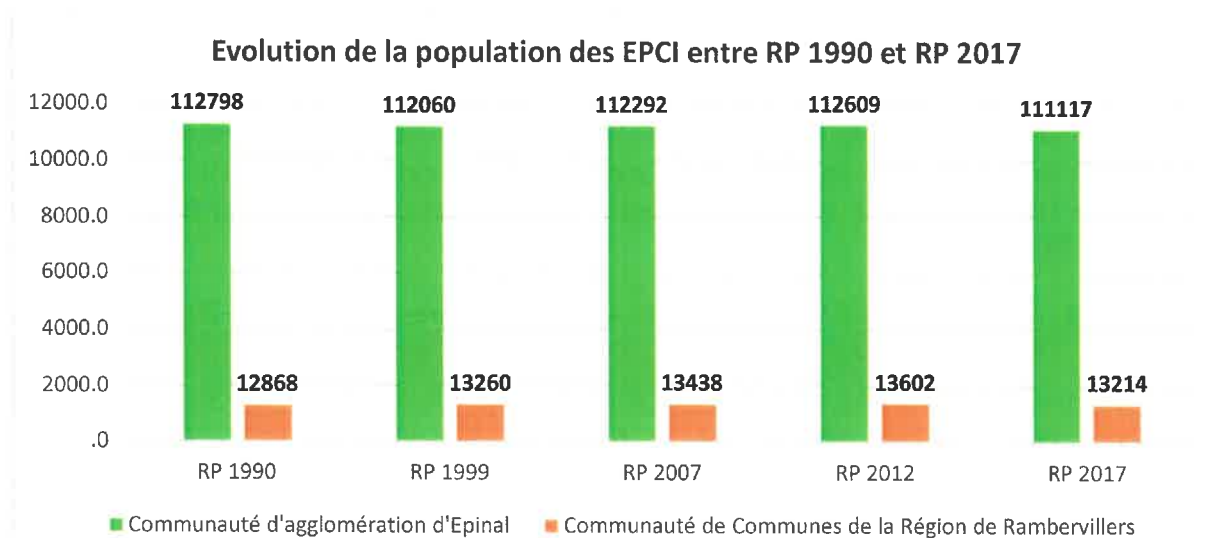


Présentation générale du territoire

1) La dynamique Démographique

Le Territoire composé de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) et de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (2C2R) qui font partie du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) du Pays d'Épinal Cœur des Vosges comprend 124 331 habitants dans le cadre du recensement de la population 2017.

Il s'agit d'un espace structurant au sein du département des Vosges – représentant ainsi 34 % de la population départementale.

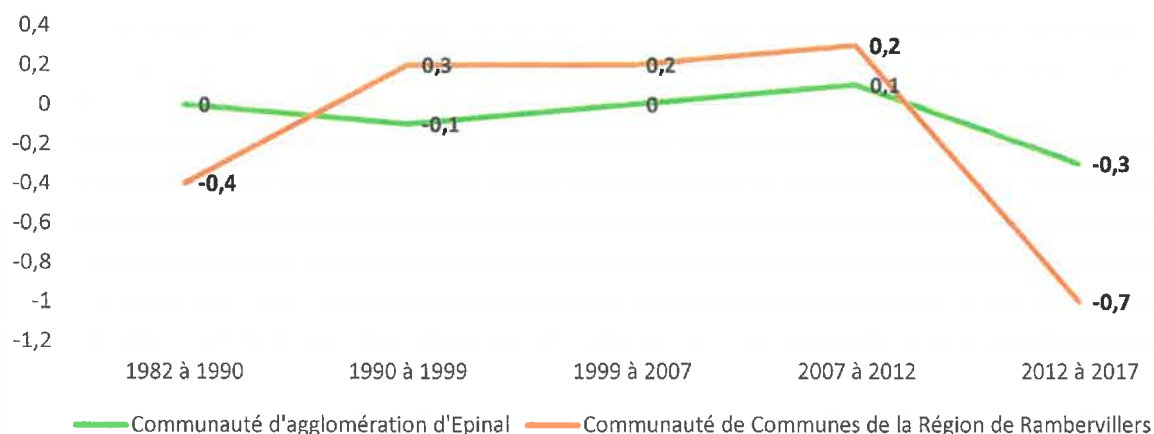


Source : RP INSEE – RP 1990-2017

Cet espace, après une période de stabilité de sa population (1990 à 2007), voire de légère hausse pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (+0,2 % en moyenne), fait face à une légère baisse de la population pour la période 2012-2017. En effet, on constate un taux qui oscille entre -0,3 % pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal et -0,7 % pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.



Evolution annuelle de la population en % - période 1982-2017



Source : RP INSEE – RP 1990-2017

La dynamique démographique s'explique par une double tendance pour la période 2012-2017 :

- Un solde naturel moins dynamique par rapport aux autres périodes sur les deux EPCI ;
- Un solde migratoire qui devient négatif, et tout particulièrement sur le secteur de la 2C2R (-0,7 %).

Graphique : évolution du solde naturel et du solde migratoire-période 1999-2017

	Période 1999-2007		Période 2007-2012		Période 2012-2017	
	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire
CAE	0,2	-0,2	0,3	-0,2	0,1	-0,3
2C2R	0,3	0	0,2	-0,0	-0,0	-0,7

Source : RP INSEE – RP 1990-2017

2) Un pôle urbain entouré de secteurs ruraux

Il s'agit d'un espace à dominante rurale bénéficiant de l'implantation d'un pôle urbain composé des communes d'Épinal, de Golbey et de Capavenir Vosges (plus de 51 000 habitants à elles trois, soit près de 40 % de la population du territoire).

Parallèlement, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, 74 % des communes du territoire comptent moins de 1 000 habitants alors que leur poids démographique est de 20 %

Territoire	Nombre de communes	% population du territoire
Communes de plus de 30 000 habitants	1	26%
Communes entre 7 500 et 10 000 habitants	2	14%
Communes entre 3 500 et moins de 7 500 habitants	2	8%
Communes entre 1 000 et moins de 3 500 habitants	23	32%
Communes de moins de 1 000 habitants	80	20%

Source : RP INSEE – RP 2017

Ainsi, le cadre d'intervention sur ce territoire amène à penser le développement en articulant un pôle urbain, des communes intermédiaires et des secteurs à dominante rurale.

Synthèse du volet démographique



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Trois pôles urbains structurants positionnés sur le territoire de la CAE, complété par un pôle d'équilibre sur la 2C2R 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population qui tend à baisser sur la période 2012-2017
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une politique volontariste sur le territoire en matière d'offre de produits logements adaptés - Le développement d'une offre de services aux populations, notamment via une offre de proximité articulée entre les différentes collectivités gestionnaires (CD 88, PETR, EPCI, communes) - Le lancement de dispositifs visant à renforcer l'attractivité de bourgs centres (Épinal, Rambervillers, Xertigny, la Vôge les Bains et Charmes) 	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de la période 2012-2017, un affaiblissement du solde naturel, couplé à un solde migratoire négatif

3) Un léger ralentissement de la dynamique économique

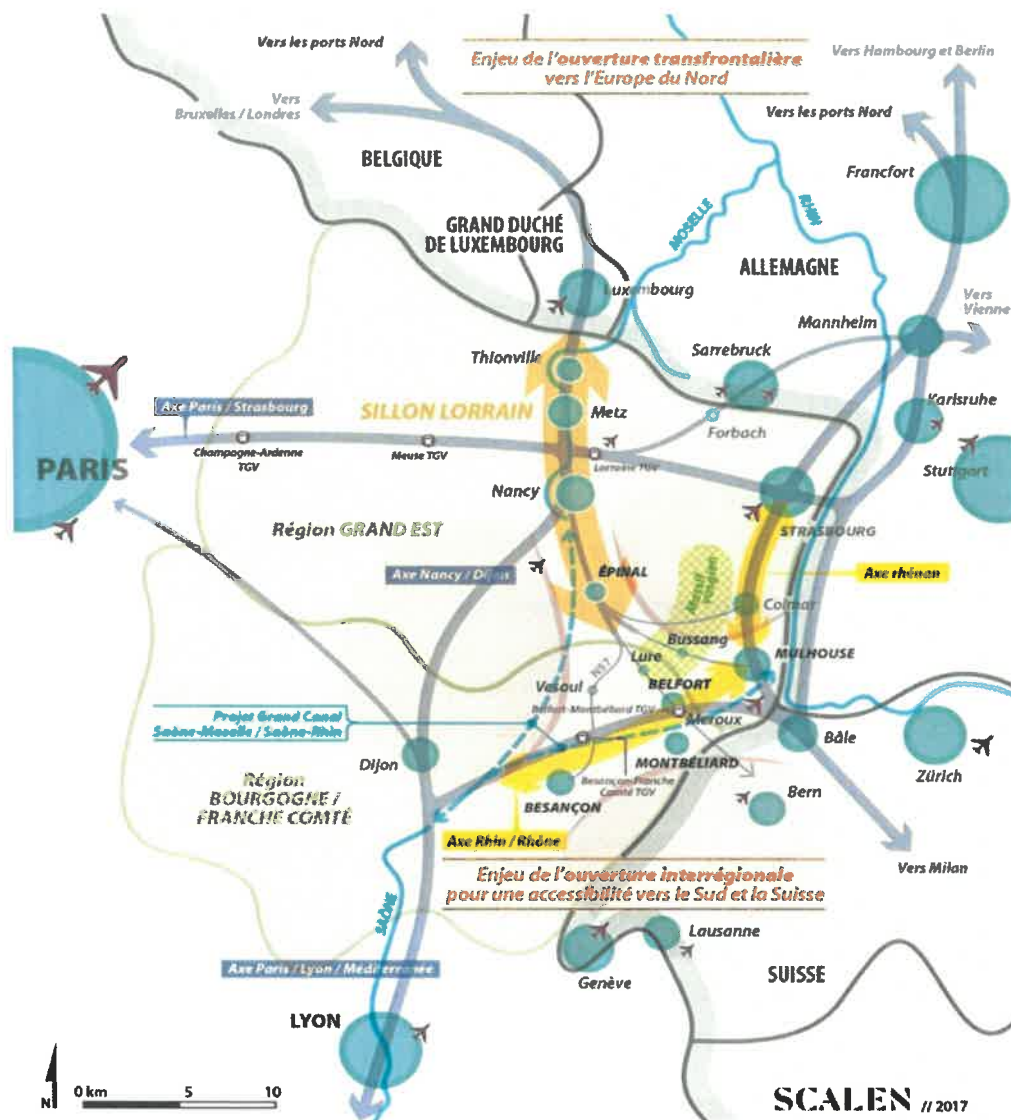
Remarque : les éléments ci-dessous présentés ne tiennent pas compte de l'impact de l'actuelle crise sanitaire – aussi certains éléments ci-après mentionnés pourraient de fait fortement évoluer.

a) Un positionnement à l'entrée du pôle métropolitain à exploiter

Comme rappelé dans le PADD du SCOT des Vosges Centrales le rayonnement et l'attractivité du territoire passent par sa capacité à conforter son positionnement et son inscription dans le secteur du Grand Est transfrontalier, et à s'inscrire dans les réseaux de coopérations avec les territoires voisins.

En effet, seule région française ouverte sur quatre pays européens, la Région Grand Est se situe en effet au centre d'un grand bassin européen d'emploi et de population.

Dans ce cadre, Épinal se positionne comme une porte d'entrée sud par le biais du pôle métropolitain du sillon Lorrain – celui-ci a pour objectif de développer l'attractivité du territoire, de mettre en cohérence les politiques de développement au profit d'un développement territorial équilibré et de renforcer la mobilité au sein du territoire.

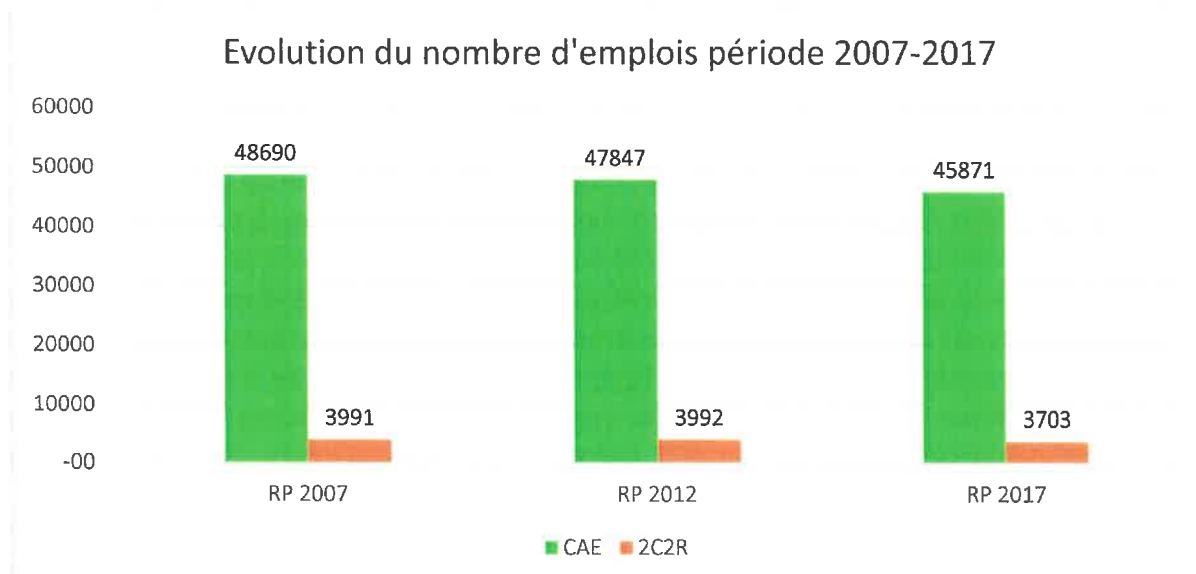


Source : PADD du SCOT – réalisation par l'agence SCALEN

b) Au plan économique, un territoire sous influence du pôle urbain d'Épinal

Le territoire comprenait (au titre du RP 2017) 49 574 emplois (soit plus de 35 % des emplois du département des Vosges) où la CAE en concentrait 92,4 %.

Durant la période 2007-2017, le territoire a fait face à une perte de 3 107 emplois dont 2 819 sur le secteur de la CAE (soit 91 % des pertes totale de la zone) et 288 sur la 2C2R.

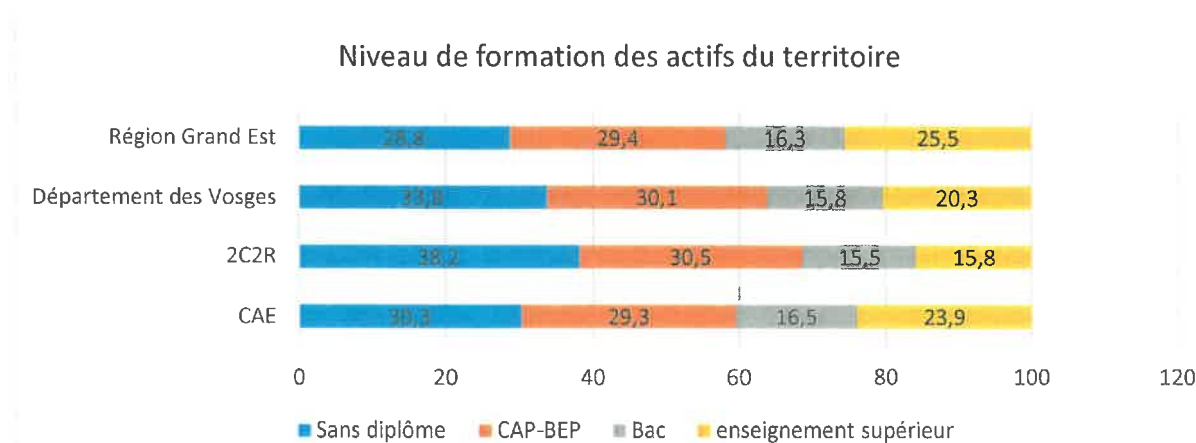


Source : RP INSEE – RP 2017

c) Un taux de formation disparate suivant l'EPCI

Le territoire présente un niveau de formation hétéroclite suivant l'EPCI avec :

- Au niveau de la CAE, un taux de diplômés de l'enseignement supérieur qui se rapproche de la moyenne régionale (proche de 25 %) avec un taux de sans diplôme en deçà du niveau départemental (30,3 %) – l'intercommunalité présente un positionnement proche de secteurs à tendance plus urbaine ;
- A contrario, la 2C2R dispose d'une population où le taux de sans diplôme est plutôt élevé (se rapproche de 40 %), couplé à un taux de diplômés de l'enseignement supérieur légèrement supérieur à 15 %.



Source : RP INSEE – RP 2017

d) Un territoire qui fait face à une perte d'emploi

Dans le cadre du diagnostic conduit au titre du POCE, il a été mis en exergue qu'en 2017, 759 entreprises avaient été créées sur le territoire. Cette création était en recul de -0,7 % par rapport à 2016, tendance semblable à celle du département des Vosges (-0,5 %). La création au niveau régional, quant à elle, avait augmenté de 4,6 %.

Cette baisse est un peu plus marquée au niveau de la création des établissements avec -1,5 %



(868 établissements créés contre 881 en 2016) alors que le département des Vosges a connu une hausse des créations de près de 1 % et la région Grand Est de 5,5 %.

Toujours via le diagnostic conduit au titre du POCE, on constate :

- Quatre fonctions sont plus particulièrement développées au sein du territoire, chacune d'entre elles représentant plus de 10 % de l'emploi du territoire. Il s'agit des fonctions de « l'administration publique » (6 243 emplois), « la fabrication » (6 074 emplois), « la gestion » (5 988 emplois) et « la santé et l'action sociale » (5 596 emplois). Parmi ces fonctions, les cadres des fonctions métropolitaines, qualifiés d'emplois « stratégiques », sont au nombre de 2 962 (5,5 % de l'emploi) et se répartissent de la manière suivante : 1 441 cadres de gestion, 529 cadres dans les prestations intellectuelles, 379 cadres dans la conception-recherche, 329 cadres dans la culture-loisirs, 284 cadres dans le commerce inter-entreprises ;
- 74 % de l'emploi du territoire (39 894 emplois) dépend du secteur tertiaire, dont 36,1 % uniquement du secteur marchand avec 19 468 emplois (commerce, transports et services divers). Avec 35 106 emplois, l'emploi tertiaire de la CAE est de 76 % dont près de 39 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Le secteur industriel ne comprend que 9 380 emplois (17,4 % de l'emploi total). Malgré la perte de 17 % de ses effectifs en 5 ans (-1 961 emplois), son poids reste toutefois plus élevé que celui de la région Grand Est qui n'est que de 16 %. Avec 25 % de l'emploi total, c'est au sein de la 2C2R que le poids du secteur industriel reste le plus important, devant celui de la CAE avec 16,2 % de l'emploi. Le secteur de la construction représente quant à lui 5,9 % des emplois avec 3 155 emplois (6 % pour la région Grand Est). En 40 ans, le territoire a perdu 4 137 emplois et la nature même de ces emplois s'est considérablement modifiée. Alors que la sphère productive représentait 54 % de l'emploi en 1975, elle ne représente plus que 32 % en 2015 (17 010 emplois). L'économie présentielle a connu une croissance de près de 39% sur cette période (10 238 emplois) et occupe 36 863 emplois en 2015. Dans ce cadre, la situation est très différente entre les deux EPCI. Ainsi, la situation de l'emploi de la CAE a connu une quasi-stabilité (recul de l'emploi de -0,7 %), alors que la composition de la nature de l'emploi s'est inversée. L'emploi présentiel s'est développé au détriment de l'emploi productif, et ce jusqu'à aujourd'hui. Au niveau de la 2C2R, la perte d'emploi a été de 1 439 emplois avec une très faible création d'emplois dans la sphère présentielle (15 emplois).

e) Une économie spécialisée

Le diagnostic conduit au titre du POCE fait également ressortir un impact sensible de la crise économique avec une sphère productive particulièrement ée touchée via la perte de 2 433 emplois salariés dans le secteur industriel qui en compte 8 455 en 2017.

Toutefois, le territoire conserve une base industrielle forte, spécialisée dans plusieurs domaines, avec la présence de gros établissements :

- L'industrie de l'habillement est le secteur le plus spécialisé du territoire avec une part de salariés 7,34 fois plus importante que celle de la région Grand Est ;
- L'industrie du papier (indice de spécificité de 4,86) est un secteur majeur du territoire car malgré la destruction de 397 emplois salariés depuis la crise, il emploie 1 266 salariés ;

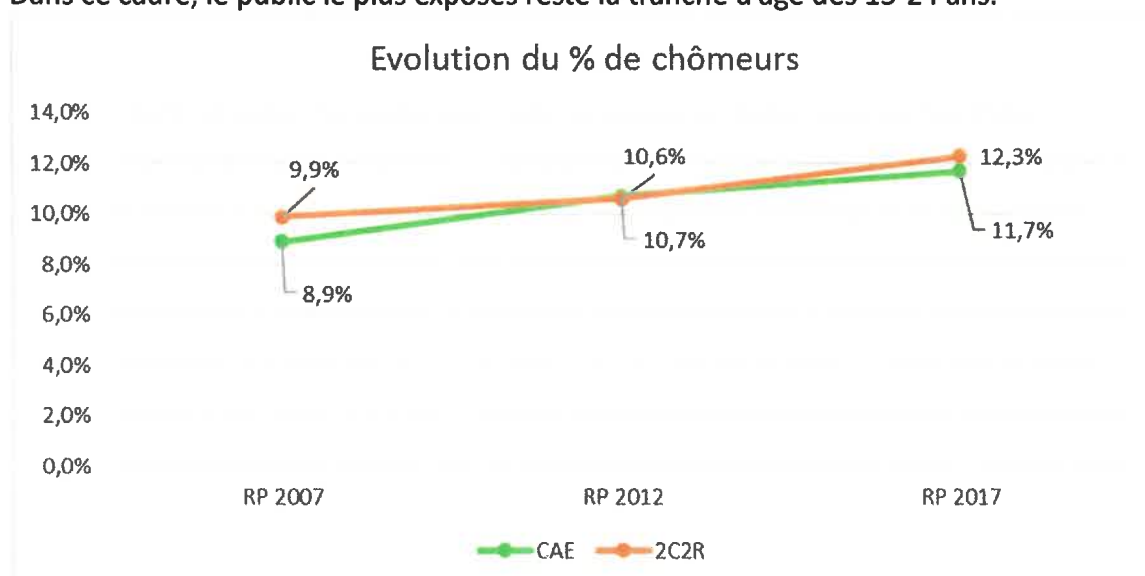


- Le travail du bois et la fabrication d'articles en bois (meubles exceptés) emploient 599 salariés (indice de spécificité de 4,08)
- La fabrication de machines et équipements (indice de spécificité de 2,56). Avec la perte de 818 emplois salariés, c'est le secteur qui a le plus souffert des effets de la crise ;
- La fabrication de produits métalliques (indice de spécificité de 1,77) dont le secteur emploie 1 382 salariés. Parmi les 49 établissements du secteur, Michelin à Golbey est le plus gros établissement avec plus de 500 salariés.

f) Une évolution à la hausse du pourcentage de chômeurs

Cette dynamique économique sensible se traduit également par une hausse du pourcentage de chômeurs (au sens de l'INSEE) avec un taux qui augmente sensiblement sur la période 2007-2017. En effet, ce taux passe de 8,9 % à 11,7 % sur la CAE et de 9,9 % à 12,3 % sur la 2C2R.

Dans ce cadre, le public le plus exposés reste la tranche d'âge des 15-24 ans.



Source : RP INSEE – RP 2017



Synthèse du volet économie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire plutôt bien doté en termes de cadres au regard de sa taille ; - Des filières économiques dynamiques : filière bois (contrat de filière signé, une offre de formation de pointe (ENSTIB, CRITT, ...), projets en cours : hôtel d'innovation, marque terre de hêtre, ...), filière industrielle importante (présence de gros établissements couplé à un tissu développé de TPE et PME, un secteur dynamique au niveau de la construction et de l'artisanat local - Un levier de développement via l'activité touristique notamment avec l'activité de plein air et l'entrée patrimoniale (PAH) mais également la montée en gamme de certains hébergements – en outre le territoire bénéficie depuis la crise sanitaire d'un tourisme de proximité (locaux ou de secteurs géographiques proches) - Des projets de création et de développement d'entreprises en lien avec le digital et l'innovation avec un lieu dédié sur Épinal (Quai alpha), des projets en réflexion, couplés à la dynamique insufflée par LORnTECH - Une offre foncière avec des dispositifs d'accompagnements pour l'implantation des entreprises - Une offre en matière d'enseignement supérieur et de recherche (3 laboratoires de recherches, présence de structures de transfert comme CRITT Bois, près de 2 600 étudiants post-bac, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une baisse de l'offre d'emplois - Une augmentation sensible du pourcentage de chômeurs - Une offre de transport qui pourrait être renforcé avec notamment un déficit d'ouverture ferroviaire au sud du territoire avec des liaisons interrégionales limitées : cf. ligne Epinal-Belfort) - Une activité agricole qui rencontre des freins : accès au foncier, diminution du nombre d'exploitations, une production majoritairement tournée sur le volet laitier et la culture céréalière (mais avec une diversification et une adaptation engagée) ; - Une offre touristique encore diffuse sans forte locomotive couplé à une capacité d'accueil restreinte sur certaine zone - Une couverture numérique inégale notamment pour le haut débit avec notamment un certain retard sur la digitalisation du tissu économique - La présence de friches industrielles pouvant impacter l'attractivité de certains territoires et une inadéquation potentielle suivant les zones entre l'offre et la demande en locaux d'activité - Des jeunes diplômés amenés à quitter le territoire pour trouver un emploi
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel foncier au regard des friches urbaines et industrielles pouvant être converties - La création de nouvelles zones d'activités - Une politique innovante autour de la filière bois - Des coopérations territoriales renforcées notamment à l'échelle du pôle métropolitain - Des projets pouvant servir de leviers à l'activité économique via les dispositifs cœur de ville/petites villes de demain - Des politiques visant à renforcer et valoriser le patrimoine au sens large (PAH, dispositifs cœur de ville, SPR, ...) - Un projet structurant en cours de préparation servant de levier économique mais également en termes d'offre de loisirs : le futur stade d'eau vive ; - La dynamique engagée au titre de la démarche « terre de jeux 2024 » ; - L'engagement d'une réflexion sur la valorisation du canal des Vosges. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique économique concentrée sur certains pôles du territoire pouvant éventuellement induire un risque de décrochage de territoires éloignés de l'axe Mosellan (RN 57, TGV) - La problématique de la transmission d'entreprise à l'aune du vieillissement des chefs d'entreprise (les 2/3 ont plus de 75 ans) - Un territoire contourné par les réseaux transeuropéens de transport - Impact de la crise sanitaire difficilement mesurable

4) Un territoire engagé en matière de transition écologique

Le présent volet prend fortement appui sur les diagnostics conduits par le syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales mais également la 2C2R au titre de son projet de territoire. En effet, il n'existe pas de diagnostic conduit à l'échelle des deux EPCI reposant sur une base commune d'indicateurs. Aussi, l'analyse met en lumière les enjeux clefs des différents diagnostics structurants sur chaque secteur.

a) Échelle CAE

De manière générale, le diagnostic conduit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie du SCOT des Vosges Centrales a fait ressortir 6 enjeux majeurs sur le territoire :

- Poursuivre les efforts de maîtrise des énergies dans le bâtiment en articulant ce volet avec la lutte contre la précarité énergétique ;
- Poursuivre les efforts de diversification des modes de transport ;
- Pérenniser la filière bois-énergie
- Développer la production d'électricité en changeant d'échelle pour franchir un palier en termes d'autonomie énergétique territoriale ;
- Rapprocher la production et la consommation d'énergie ;
- Adopter une stratégie locale d'adaptation au changement climatique.

SOBRIÉTÉ & EFFICACITÉ : SOCLE DE LA DÉMARCHÉ

PÔLE Devoir d'exemplarité des pôles ruraux et urbains

▬ Actions renforcées d'économie d'énergie et de substitution des produits pétroliers et de l'électricité pour le chauffage (éco-mobilité, rénovation thermique, construction BEPOS)

L'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE : UN DÉFI À ANTICIPER

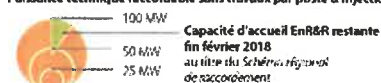
Principaux potentiels d'approvisionnement :

- ☀️ Solaire photovoltaïque sur toiture de bâtiments (54% propices à recevoir une installation)
- ☀️ Solaire photovoltaïque au sol non cartographié
- 🌬️ Eolien : hors contraintes récréatives (110 MW, 30 mâts environ)
- 🌬️ Eolien : potentialités sans le radar de Jexuxy (190 MW, 95 mâts environ)
- 🌾 Méthanisation agricole (73% issus d'effluents d'élevage)

⚡ Hydroélectricité sur seuils & barrages existants (entre 5 et 11 GW/h/an)

Capacités évolutives de raccordement du réseau électrique :

Puissance technique raccordable sans travaux par poste d'injection



VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE, ÉLECTRIQUE & GAZ

- 🔌 Bornes de recharge pour véhicule électrique en parallèle d'un foisonnement EnR&R de proximité
- 🚗 Station d'avitaillement de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) pour bus, camions & véhicules utilitaires dans un 1e temps
- 🚆 Maintien & renforcement du ferroviaire (densification autour des gares, politique incitative & intermodalité)

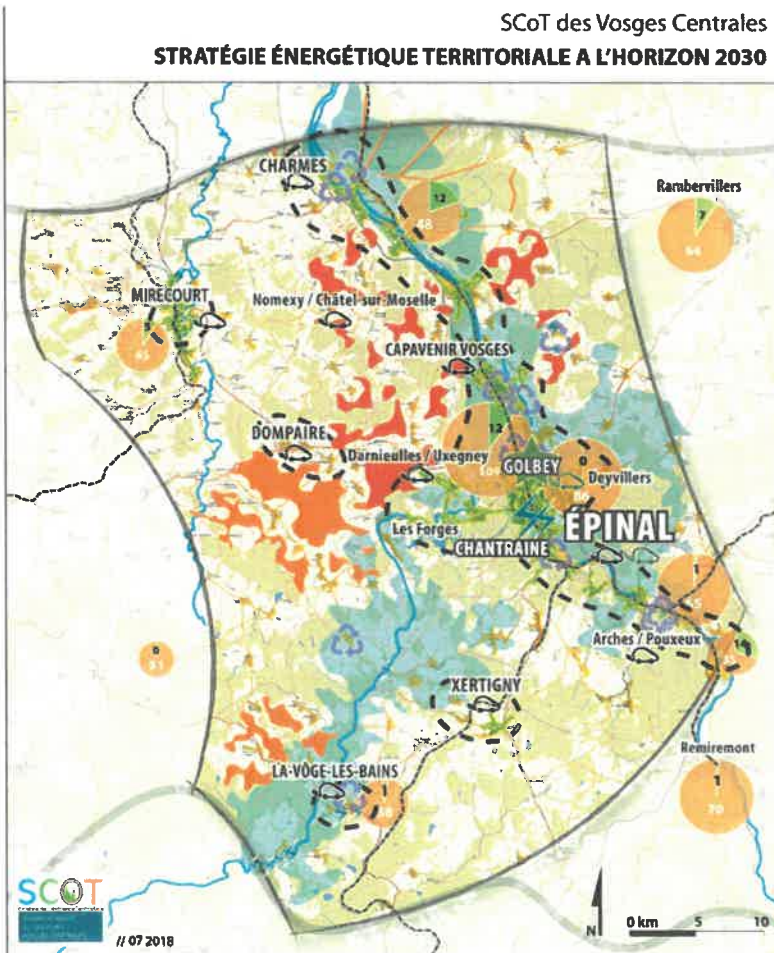
MIEUX MOBILISER LES RESSOURCES THERMIQUES

Potentiels d'approvisionnement en chaleur et en gaz :

- 🏠 Géothermie verticale ou horizontale (tout le territoire)
- 🌊 Géothermie sur nappe d'eau souterraine (bâti collectif & tertiaire)
- ♻️ Chaleur de récupération (principalement industrielle) : opportunité de réseau de chaleur
- 🏠 Solaire thermique (hôtel, maison de retraite, accueil touristique)
- 🌾 Biométhane agricole : opportunité de distribution en réseaux
- 🌲 Bois-énergie : mobilisation à renforcer en forêt privée, agro-forestière, bords de champs & de voies de transport, sous lignes électriques
- 🌿 Biométhane industriel : opportunité d'injection sur réseau gazier, voie de gazéification biomasse

Complémentarité des réseaux de distribution de gaz et de chaleur :

- 🔗 Injection biométhane et planification des réseaux de chaleur (raccordement de nouveaux bâtiments, optimisation & extension hors concurrence avec le réseau de gaz)

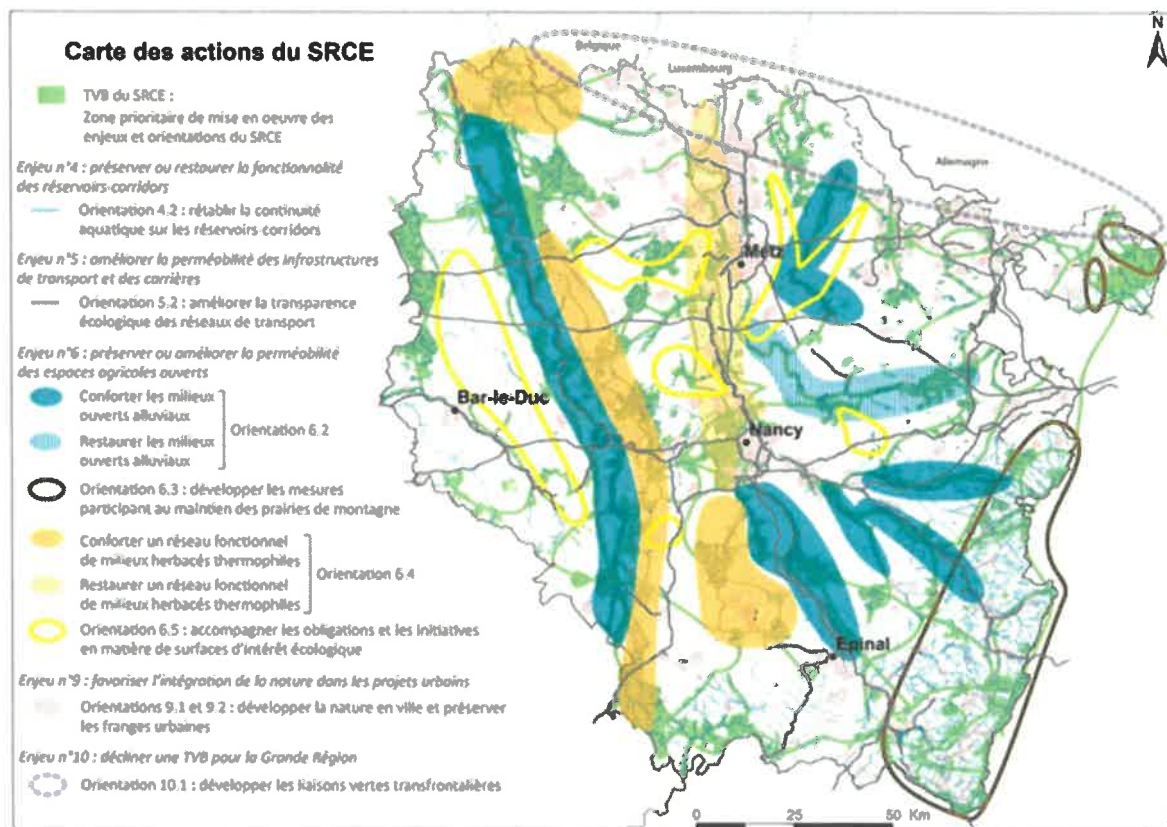


Source : PADD du syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales

b) Échelle 2C2R

Parallèlement, le diagnostic conduit par la 2C2R pour la période 2016-2026 faisait ressortir des enjeux concernant :

- La sauvegarde de la ressource en eau ;
- La valorisation du patrimoine naturel ;
- La conduite d'une politique en faveur d'un secteur de l'habitat stratégique au regard de la vacance de logements, la maîtrise des énergies ;
- La vigilance afin de maintenir l'équilibre particulier entre les différents espaces et leurs vocations au regard d'un territoire dont l'identité est fortement marquée par l'agriculture et la forêt.



Source : SRCE Lorraine et diagnostic 2C2R 2016-2026



Synthèse du volet transition écologique

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - La politique volontariste conduite au titre du syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales dans le domaine de la transition écologique et sa mise en œuvre par la CAE ; - L'action de la SEM Terr'EnR - Les politiques volontaristes conduites en termes d'adaptation de l'offre d'habitat (politique globale de rénovation énergétique) - Le développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture sur le secteur de la CAE - Le développement de politiques visant à renforcer l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des démarches à géométries variables avec des échelles d'intervention différentes - Suivant les zones du territoire, un réseau hydrographique dans un état ou disposant d'un potentiel écologique contrasté - Une vacance sensible du parc de logement sur certains secteurs du territoire, couplé à une certaine inadéquation d'une partie de l'offre ; - Un taux de précarité des ménages supérieurs à 15% (15,9% sur la CAE et 19,1% sur la 2C2R) au titre du RP 2017 – le public reste le plus fragile avec un taux supérieur entre 25 et 34% pour les moins de 30 ans sur les secteurs de la CAE et de la 2C2R.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des politiques volontaristes conduites par les collectivités – à géométrie variable suivant les EPCI concernant l'habitat, les transports (mode doux), la préservation de la ressource en eau, ... A ce titre, la CAE s'est fixée un objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 - Un cadre de coopération à l'échelle du sillon Lorrain via notamment la mise en réseau des collectivités dans le domaine - Un projet ressource (forêt d'exception) sur le Sud de l'agglomération ; - Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui a permis de faire émerger des actions conjointes entre collectivités et agences de l'eau en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité ; - Des contractualisations pluriannuelles en cours avec les agences de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Un niveau d'appropriation par la population restant à conforter – enjeu de renforcement des démarches de sensibilisation de la population

Stratégie du territoire

De la synthèse des différents diagnostics établis sur le territoire de la CAE et de la 2C2R, il ressort globalement des enjeux en termes de :

- Poursuite des actions innovantes conduites dans le domaine économique au regard du travail conduit dans les domaines du bois, du numérique mais également de l'économie circulaire ;
- Renforcement des savoirs faire locaux à l'instar de l'historique industriel ;
- Poursuite des actions en faveur de la transition écologique engagée à l'instar des politiques volontaristes conduites dans le domaine de l'habitat ;
- Développement de la fonction touristique du territoire via notamment la valorisation du patrimoine et la labellisation « terre de jeux 2024 ».



Engagements des partenaires

5) 1/ Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

6) 2/ Les engagements du territoire

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

7) 3/ Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- La signature du PTRTE par l'État ne correspond pas à un soutien financier de l'Etat pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des services de l'État et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande.

8) 4/ Les engagements de la Région

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région d'Épinal qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires ;
- La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

9) 5/ Les engagements du Département

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'inventaire des projets, la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le Département
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs du Département
- La signature du PTRTE par le Département ne correspond pas à un soutien financier du Département pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Département et sera examiné au regard des



dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier du Département pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Départemental.

Gouvernance

Tout comme le projet de territoire présenté dans le présent pacte, la gouvernance proposée est établie à l'échelle du territoire constitué par la communauté d'Agglomération d'Épinal et de la communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Un **comité de pilotage dit « Comité de Pacte »** est créé.

Il est composé du :

- Préfet des Vosges,
- Vice-Président, représentant le Président du Conseil Régional Grand Est,
- Président du Conseil Départemental des Vosges ou de son représentant,
- Président de la Communauté de la Communauté d'Agglomération d'Épinal ou de son représentant,
- Président de la communauté de communes de la Région de Rambervillers ou de son représentant,
- Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Épinal Cœur des Vosges.

Ce comité de pilotage peut décider de se voir associées, en tant que de besoin, des personnalités es-quality, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le présent pacte territorial de relance et de transition écologique (consulaires, services de l'État, experts...).

Le rôle du comité de pilotage est :

- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...);
- de fixer des priorités annuelles pour l'aménagement du territoire (développement économique, numérique, transition écologique et énergétique...);
- de signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).

Le rythme des réunions sera semestriel. Le comité de pilotage pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et en tant que de besoin.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurées par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage procédera par ailleurs annuellement à l'actualisation du recensement et de la priorisation des projets figurant en annexe 1.

Un **comité technique** est créé.

Il est composé de référents techniques désignés pour représenter chacune des parties prenantes du comité de pilotage. La désignation des référents donne lieu à une information partagée.



Chaque référent est le correspondant naturel des porteurs de projets pour mobiliser les dispositifs et ressources en ce qui le concerne, et en veillant à la complémentarité avec ceux des partenaires du Pacte territorial.

Les référents veillent à la mise à jour annuelle de l'annexe qui recense l'ensemble des contrats en vigueur sur le territoire du Pacte.

Ils procèdent à un examen régulier des projets des collectivités, des entreprises ou d'associations, et leurs différentes modalités de financement, dans le respect des documents contractuels existants.

Suivi et évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du pacte.

Processus de choix et de financement des projets

Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long termes.

Les parties prenantes du présent Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, au regard de la stratégie du territoire, de leur contribution à la transition écologique et des financements possibles.

Les parties prenantes du présent Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la Relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droit commun, sur-mesure, privé, etc.) pour les projets devant mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année, le PTRTE étant de ce fait évolutif.

Zoom sur la Relance : les projets identifiés pour la Relance, c'est-à-dire prêts à démarrer pour une réalisation en 2021 ou début 2022, feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et le Département au sein du Comité de Pilotage départemental, voire régional en cas de mobilisation de fonds européens.

Zoom sur la transition écologique : le pacte accompagne les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Les projets portés dans ce cadre devront s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables. Les projets sollicitant un soutien public feront l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ils devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ainsi, ne seront pas financés des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre, ou nécessitant une importante artificialisation des sols, ou encore portant atteinte aux milieux naturels.



Durée du contrat

Le présent pacte entre en vigueur le

Il porte sur la durée du mandat municipal 2020 – 2026.

Accord-cadre établi le 10/12/2021 à Épinal

Le Préfet des Vosges

Le Président du Conseil Régional Grand Est

Jean ROTTNER

Le Président du Conseil Départemental des Vosges

François VANNSON

Le Président du PETR du Pays d'Épinal Cœur des
Vosges

christophe LENESE

Yannick
VILLERMIN

Le Président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Michel HEIMRICH



Le Président de la Communauté de Communes de la
Région de Rambervillers



Annexe 1 – Recensement des contrats ou programmes existants pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Contrat	Objectifs	Moyens	Échéances
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer le lieu privilégié de dialogue, de coconstruction et de coopération entre l'EPCI et la Région - Identifier des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII 	Moyens financiers d'intervention de la Région Grand Est	Non signé en l'état
Plan Climat Air Energie Territorial de la CAE élaboré par le Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations énergétiques, - Réduire les émissions de gaz à effet de serre, - Préserver voire améliorer la qualité de l'air, - Préparer le territoire au changement climatique - Développer les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie du syndicat mixte du SCOT - Moyens financiers et humains de la CAE - Moyens financiers ADEME 	Délibération CAE le 12 avril 2021
Contrat de territoire 2018-2021 Vosges Ambitions 2021 – contractualisation avec le Département des Vosges	Ce plan répond à 3 priorités : l'attractivité du territoire, la qualité de vie des Vosgiens et le respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Conseil Départemental des Vosges	Contrat signé le 23 octobre 2018
Contrat de ville de la CAE	Le contrat de ville intervient dans trois domaines structurant afin d'accompagner le développement des quartiers identifiés dans la géographie prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> - Cohésion sociale - Renouvellement urbain et cadre de vie - Développement économique et emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des crédits spécifiques Politique de la ville de l'Etat et de la CAE - Mobilisation des moyens de droit commun des partenaires signataires du Contrat de Ville - Ingénierie Etat et CAE 	Contrat signé le 3 juillet 2015 pour une période de 6 ans (2015-2020)
Convention ANRU Ville d'Épinal		<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers ANRU - Moyens financiers CAE - Moyens financiers Ville d'Épinal 	Convention signée le 25 juillet 2005



		<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers bailleurs sociaux 	
Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le lien entre les différents éléments du quartier Champbeauvert Bitola ; - Renforcer les mobilités piétonnes et vélos ; - Consolider la place des commerces ; - Permettre aux structures éducatives, sociales, associatives et habitantes de mener leurs actions ; - Accompagner les propriétaires privés souhaitant s'inscrire dans le projet ; - Valoriser le paysage (Moselle, Forêt, végétation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des crédits spécifiques ANRU, crédits Banque des Territoires - Mobilisation des moyens de droit commun des partenaires signataires de la convention - Ingénierie Etat et collectivités 	Convention en cours de signature
Convention Territoriale Globale de Services aux Familles de la CAE	Clarifier et articuler les champs de compétences, et d'interventions de la CAE, du CD 88 et de la CAF, et garantir la complémentarité avec les autres acteurs intervenant sur le champ des politiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des moyens financiers de la CAF - Mobilisation des moyens financiers de la CAE 	Convention signée le 18 décembre 2020 pour une durée de 4 (2020-2024)
Programme Local de l'Habitat (PLH)	Définir un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé, les actions et opérations de requalification des quartiers anciens dégradés	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers Etat (ex : ANAH pour parc privé) - Moyens financiers collectivités - Moyens financiers bailleurs sociaux - Ingénierie CAE 	Programme approuvé au conseil de décembre 2020 signée pour une période de 6 ans (2020-2025)
OPAH RU du centre-ville d'Épinal (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)	Proposer une offre de logements adaptés à la demande actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers Etat - Moyens financiers collectivités 	Convention signée le 5 juin 2018
Convention Programme d'Intérêt Général (PIG)	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé - Adapter l'offre de logement - Lutter contre la précarité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens ANAH - Moyens Région Grand Est - Moyens CD 88 - Moyens CAE 	Prorogation année 2021 Etude pré-opérationnelle en cours
Contrat Local de Santé de la CAE	Soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.	Moyens financiers ARS, CPAM et CAE	Convention votée au conseil communautaire du 15 février 2021 pour une durée de 6 ans (2020-2025)
Protocole d'Intention Création d'un centre de santé intercommunal - CAE	Création d'un centre intercommunal avec besoin renforcement	Moyens financiers ARS, mutualité sociale agricole	20 février 2020



	offre de soin secteur La Voge et Epinal Quartier prioritaire Justice (salarier des médecins)		
Convention Action Cœur de Ville d'Épinal	<ul style="list-style-type: none"> - Description des modalités de mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville dans la commune d'Épinal - Indication de l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précision de leurs engagements réciproques 	Moyens en ingénierie de l'Etat : ingénierie de ses services déconcentrés et ensemble des moyens techniques et financiers de ses opérateurs	Convention signée le 11 septembre 2018 pour une durée de 6 ans – échéance 31 décembre 2024
Convention Bourg Centre Xertigny et la Vôge les Bains	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des outils de définition de projets pour les communes - Soutenir des opérations structurantes en centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers Etat et CD 88 - Ingénierie Etat, CD 88 et collectivités 	Convention pour la ville de Xertigny signée le 22 juin 2018 Convention pour la ville de La Vôge-les-Bains signée le 4 juillet 2019
Convention petite ville de demain Charmes, La Voge les Bains et Xertigny	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des outils de définition de projets pour les communes - Soutenir des opérations structurantes en centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers Etat, Région - Ingénierie Etat et collectivités 	Convention non signée
Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Épinal cœur des Vosges	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers MSAP aux pratiques alimentaires - Améliorer l'accès à l'offre en produits locaux dans les zones du Pays d'Épinal qui en sont dépourvus 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement Etat - Ingénierie PETR et chambre d'agriculture 	Labellisation obtenue en mars 2018
Projet Contrat Territorial Eau et Climat	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de formalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de l'Agence de l'eau - Moyens de la CAE et des communes 	Adoption avant fin du 1 ^{er} semestre 2021
Contrat de canal	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une gestion globale de la ressource en eau et des ouvrages - S'adapter à des nouveaux usages et besoins et les intégrer dans la gestion du canal - Faire reconnaître les fonctions jouées par le canal ainsi que ses spécificités - Améliorer le service rendu, mieux planifier les actions et les investissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Voies Navigables de France - Région Grand Est - Conseil Départemental des Vosges - CAE 	En cours
Contrat Territoire d'industrie	Appui renforcé de la Région et de	Accompagnement par un	Signée le 19 novembre 2019



l'Etat pour fédérer les acteurs autour d'un projet (Etat et ses opérateurs, Région et ses partenaires, acteurs économiques et territoires) et identifier les accompagnements en ingénierie et en financements mobilisables

chargé de mission TI pour les projets inscrits au contrat qui présentent des enjeux d'innovation technologique, d'attractivité des territoires, de développement des compétences/formations et d'emplois

Annexe 1 – Recensement des contrats existants pour la Communauté de Communes de la région de Rambervillers

Contrat	Objectif	Moyens	Echéances
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre l'EPCI et la Région - Identifier des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII 	Moyens financiers d'intervention de la Région Grand Est	Non signé en l'état
Plan Vosges Ambitions 2021-contractualisation avec le Département des Vosges	Ce plan répond à 3 priorités : l'attractivité du territoire, la qualité de vie des Vosgiens et le respect des équilibres territoriaux	Moyens financiers du Conseil Départemental des Vosges	Contrat signé le 23 octobre 2018
Convention de revitalisation du Bourg Centre.	<ul style="list-style-type: none"> - Description des modalités de mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville dans la commune d'Épinal - Indication de l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précision de leurs engagements réciproques 	Moyens en ingénierie de l'Etat : ingénierie de ses services déconcentrés et ensemble des moyens techniques et financiers de ses opérateurs	Convention signée le 22 juin 2018
Convention Territoriale Globale de Services aux Familles de la 2C2R	Clarifier et articuler les champs de compétences et d'interventions de la 2C2R, du CD 88, de la MSA et de la CAF, et garantir la complémentarité avec les autres acteurs intervenant sur le champ des politiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des moyens financiers de la CAF - Mobilisation des moyens financiers de la 2C2R 	Démarche engagée - non signée en l'état.
Convention FISAC		<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation crédits Etat - Mobilisation moyens droit commun 2C2R 	Convention signée le 22 mars 2018 – autorisation à titre exceptionnelle de prolonger le programme sur l'année 2021



Futur contrat avec agence de l'eau	- Non défini pour le moment	- Non défini pour le moment	Projet à venir
Convention étude CIP	-Aider à la décision concernant la mise en place d'un CIP		Non précisé
Convention CCI Grand Est	- Digitalisation des commerces	- Moyens droit commun CCI	A signer (demande en cours d'instruction à la Région Grand Est)
Convention CCI Vosges	- Mise à disposition ingénierie sur 1,2 ETP annuel	- Moyens droit commun CCI	Convention signée le 1er mars 2019
Convention de soutien à l'économie de proximité CCI, CMA, Chambre d'agriculture	- Accompagner exploitants sur circuits courts - Animer des ateliers numériques	- Moyens droit commun chambres consulaires	Convention signée le 30 janvier 2020
Protocole d'accord pour traitement friches papeterie Matussière (EPF, agence de l'eau, EPTB, Région, Etat, Ville de Rambervillers)	Renaturaliser le site	- Etat - Région Grand Est - Agence de l'Eau - EPF - 2C2R - Ville de Rambervillers	Signature second trimestre 2021
Convention CD 88 sur immobilier d'entreprises	Convention de délégation		Signée le 22 octobre 2018 pour la période 2018-2024
Convention avec Plateforme d'initiative locale centre ouest (IVCO)	Accompagnement financier porteurs de projet		Convention signée le 25 août 2017
Convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises	Autorisation de financement complémentaires des entreprises de moins de 5 ans		Convention signée le 3 juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2021
Convention Programme d'Intérêt Général (PIG)	- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé - Adapter l'offre de logement - Lutter contre la précarité énergétique	- Moyens ANAH - Moyens CD 88 - Moyens 2C2R	Signée le 27 novembre 2012, prolongée par 3 avenants jusque 2020 et prolongation à titre exceptionnelle pour l'année 2021
Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Épinal cœur des Vosges	- Sensibiliser les usagers MSAP aux pratiques alimentaires - Améliorer l'accès à l'offre en produits locaux dans les zones du Pays d'Épinal qui en sont dépourvus	- Financement Etat - Ingénierie PETR et chambre d'agriculture	Labellisation obtenue en mars 2018



Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté d'agglomération d'Épinal pour l'année 2021

10) Recensement pour l'année 2021 – Investissement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet
Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique	RÉHABILITATION DU PATRIMOINE PUBLIC	
	Études et travaux d'économies d'énergie sur bâtiments communaux (Chaumousey :salle polyvalente avec travaux de rénovation thermique, Épinal : local cadre de vie et chaudière granulé Ardoise verte)	Communes
	DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE CHAUFFERIES BOIS	
	Études et création de réseaux de chaleur/chaufferies biomasses (La Voge les bains)	Communes
	PETIT ET GRAND CYCLE DE L'EAU	
	Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable (Chamagne) et unité de traitement et de pompage (Vincey)	CAE
	Végétalisation des cours d'école (Golbey)	Communes
	ACCOMPAGNER LA DYNAMISATION DES CENTRALITES	
	Centralité – Réhabilitation de 2 logements en maison d'accueil pour séniors	Commune d'Ubexy
	Petites Villes de Demain :Travaux pour la création d'un sylvatum	Commune de Xertigny
	Petites Villes de Demain :Restructuration de l'arboretum du parapluie – aide éducative forestière	Commune de la Vôge les Bains
	Centralité- Requalification du centre bourg	Commune de Morville
	Centralité-Création d'un espace culturel – extension de la Mairie	Commune de Vaxoncourt
	Action Cœur de Ville : création d'une maison des compétences (CNAM)	Ville d'Épinal
	Centralité - Opération 1000 cafés	Gruey les Surance
	REQUALIFIER LES FRICHES	
	Construction Maison de l'Habitat et du territoire sur friche ferroviaire	CAE
Action Cœur de Ville – NPNRU : Friche Bragard : ile et berges + aménagement espace public – fonds friche	Ville d'Épinal	
THAON Territoires d'Industrie « Eco-Industrie » projet Aviots Eco-Terre	Ville Capavenir	
Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Stade d'eaux vives	CAE
	Petites villes de Demain : Aménagement d'un restaurant communal dans le centre Bourg	Ville de la Vôge les Bains
	Création d'un internat avec restauration – Maison Familiale Rurale	Commune de Hadol
	Développement d'équipements pour le stockage et la liquéfaction d'hydrogène	Fives Group
	Transformation d'une ligne de production de papier journal en ligne de production de papier pour carton	Norske Skog Golbey
	Implantation d'une scierie 4.0 (modernisation outil de travail et augmentation de la production) pour accéder aux marchés internationaux	Société Forestière Docelloise (Chavelot)
	Laboratoire de conception, développement et tests (turbo à assistance électrique pour moteurs hybrides ou à pile combustible)	Garrett Motion France SA (Capavenir Vosges)
	Développement d'équipement pour le modelage mécanique	Modelage Mécanique Britsch (Arches)
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ DURABLE	
	ACCÈS AUX SOINS	
	Acquisition d'un local Place Avrinsart pour implanter un centre intercommunal de Santé	Ville d'Épinal
	FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	



	Restructuration du Centre équestre	CAE
	Travaux des stades de la CAE	CAE
	Travaux Stade Soba	CAE
	Accessibilité Piscine Germain Creuse	CAE
	Réhabilitation du gymnase de La Voge les Bains	CAE
	Réhabilitation du gymnase	Ville de Nomexy
	Rénovation du gymnase	SIS Xertigny
	Quartier Politique de la Ville : Création et aménagement d'un nouvel équipement sportif sur le plateau de la justice – City stade	Ville d'Épinal
	FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE	
	Action Cœur de Ville : Création d'une nouvelle offre culturelle liée à l'atelier de l'imagier Jean Paul MARCHAL	Ville d'Épinal
	VALORISATION DU PATRIMOINE	
	Action Cœur de Ville : Valorisation du marché couvert d'Épinal	Ville d'Épinal
	PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE	
	Extension des structures d'accueil petite enfance-enfance et jeunesse	Les Forges

11)

12) Recensement pour l'année 2021 – Fonctionnement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet
Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique	Écriture d'un schéma directeur pour le chauffage urbain	Ville d'Épinal
	Action Cœur de Ville : Mise à niveau de l'éclairage public	Ville d'Épinal
	Étude projet de revitalisation « petites villes de demain »	Commune de Charmes
Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Action Cœur de Ville-NPNRU : Traitement friche - Études de programmation pour l'implantation du service des archives municipales et intercommunales sur l'ancien site industriel Bragard	Ville d'Épinal
	Action Cœur de Ville : Site Patrimonial Remarquable	Ville d'Épinal
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	Étude pour la mise en place d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturel	CAE
	Étude stratégique préalable relative au projet culturel de territoire	CAE
	Poste de chef de projet microfolies	CAE
	Poste lutte contre la Vacance	CAE



Annexe 2 – Recensement et priorisation des projets phares de la Communauté de Communes de la région de Rambervillers pour l'année 2021

1) Recensement pour l'année 2021 – Investissement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet
Aménager le territoire en accompagnant la transition écologie	Faciliter le projet de création d'un atelier de production de steaks hachés fermiers et de surgélation	Coopérative ADEQUAT
	Requalification des espaces publics du centre ancien de Rambervillers	Rambervillers
Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Requalification de friches - Sites des papeteries Matussièrre et Forest à Rambervillers	2C2R, communes concernées et EPF
	Créer une nouvelle zone d'activité à Rambervillers autour d'une démarche d'EIT – acquisition de terrains	2C2R
	Accompagner la transformation digitale des commerces	2C2R
	Accompagner des entreprises dans leur transformation digitale	2C2R
	Animation d'un dispositif d'aide à l'investissement productif (complément du dispositif AMI modernisation des PME de la Région Grand Est)	2C2R
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	Création d'un pôle d'accès aux services (siège EPCI, salles de réunion, accueil périscolaire, école de Musiques intercommunale, intégration panneaux photovoltaïques, ...) - projet quartier Richard	2C2R

2) Recensement pour l'année 2021 – Fonctionnement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet
Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Initier et structurer une démarche d'EIT – aide au poste (1 ETP)	2C2R
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	Étude de faisabilité salle multiculturelle – réhabilitation friche industrielle	2C2R
	Aide au poste dans le cadre du FNDAT	2C2R



Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet	Période concernée
Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique	Accompagner la dynamisation des centralités : <ul style="list-style-type: none"> - Programme de rénovation d'habitat privé et public ; - Réhabilitation du patrimoine public - Soutien et dynamisation du commerce 	CAE/Communes	2021-2024
		Communes	2021-2024
	Soutenir les actions supports au Plan alimentaire territorial : <ul style="list-style-type: none"> - Relance d'un PAT - Mise en place d'un PAT spécifique en renforçant l'offre de produits locaux dans la restauration scolaire - Encourager l'installation de nouvelles exploitations de maraichage sur le territoire – mise en place d'un espace test agricole - Accompagner la création de la plateforme industrielle de transformation de la production maraichère - Accompagner la CUMA « La Forgeronne » dans son développement - Installer des points de vente directe 	PETR Pays d'Épinal Cœur des Vosges	2021-2024
		Ville d'Épinal	2021-2024
		CAE/Ville d'Épinal	2021-2024
		Pôle Eco Ter	2021-2024
		La CUMA « la forgeronne »	2021-2024
		CAE	2021-2024
	Accompagner les programmes d'intervention afférents aux petits et grands cycles de l'eau	CAE	2021-2024
	Requalification de friches : <ul style="list-style-type: none"> - Fiche BIHR Uriménil - Friche Bragard à Epinal - Friche textile de Portieux Vincey - Friche ferroviaire Epinal : Maison de l'habitat - Ancien hôpital, site de la forteresse de Châtel sur Moselle - Ancien EHPAD Xertigny Requalification de friches à vocation économique : <ul style="list-style-type: none"> - Site en reconversion de Lactalis à Xertigny - Site de la B.T.T. à Thaon-les-Vosges - les Aviots 	CAE/ communes	2021-2024
Développement de réseaux de chaleur et de chaufferies bois	Communes	2021-2024	
Soutenir et accompagner le déve-	Implantation d'un outil de 1ère transformation du bois sur l'Eco Parc	CAE	2021-2024



lancement économique du territoire	Construction d'une plateforme de thermochauffage sur le site des tréfileries à Hadol/Xertigny	CAE	2021-2024
	Développement de la plateforme technologique préindustrielle « chimie verte du bois »	CAE	2021-2024
	Développer une zone d'activité de transition écologique sur le site de la B.T.T. à Thaon-les-Vosges	CAE	2021-2024
	Aménagement d'un stade d'eau vive au port d'Épinal	CAE	2021-2024
	Accompagner le développement de l'incubateur d'excellence Grand Est	CAE – SEM	2021-2024
	Création d'un tiers lieu dédié à l'ESS et à l'économie circulaire	CAE	2021-2024
	Création de la zone d'activité de l'Ecoparc situé à Chavelot	CAE	2021-2024
	Initier et structurer une démarche d'EIT	CAE	2021-2024
	Accompagnement du développement de l'entreprise NORSKE SKOG	CAE	2021-2024
	Accompagnement du commerce dont transformation digitale des commerces	Villes d'Épinal et Capavenir	2021
	Animation d'un dispositif d'aide à l'investissement productif (complément du dispositif AMI modernisation des PME de la Région Grand Est)	CAE	2021-2024
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	Développer l'offre de mobilité durable : <ul style="list-style-type: none"> - Installation de bornes électriques pour renforcer le recours aux voitures électriques - Aménagement de pistes cyclables - Aménagement de voies douces et zones de partage 	SDEV-CAE-Communes	2021-2024
	Aménagement de sites de services publics : <ul style="list-style-type: none"> - Équipements santé ; - Équipements scolaires ; - Patrimoines, notamment classé ; - Équipements sportifs ; - Équipements culturels ; - Équipements petite enfance, enfance-jeunesse 	CAE Communes	2021-2024

1) Recensement prévisionnel de la Communauté d'Agglomération d'Épinal – année 2022 – Investissement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet
Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique	RÉHABILITATION DU PATRIMOINE PUBLIC	
	Études et travaux d'économies d'énergie sur bâtiments communaux (Xertigny : école maternelle, médiathèque et château des brasseurs-Mairie ; Capavenir : Isolation des bâtiments scolaires – tranche 1, Essegney : rénovation 4 logements sociaux communaux)	Communes
	DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE CHAUFFERIES BOIS	
	Études et création de réseaux de chaleur/chaufferies biomasses (Xertigny, Capavenir Vosges, Charmois l'Orueilleux)	Communes



	PETIT ET GRAND CYCLE DE L'EAU	
	Végétalisation des cours d'école (Capavenir)	Communes
	Action Cœur de Ville : projet global de végétalisation des espaces publics dont cours d'écoles	Ville d'Épinal
	ACCOMPAGNER LA DYNAMISATION DES CENTRALITÉS	
	Rénovation de 4 logements sociaux communaux (90 K€)	Commune d'Essegney
	Création d'une halle en bois en centre-ville (110 K€)	Commune de Xertigny
	Nouveau dispositif de lutte contre l'habitat vacant et dégradé – aides travaux	CAE
	REQUALIFIER LES FRICHES	
	Tourisme : démolition de l'ancien hôpital Forteresse de Châtel sur Moselle	CAE
	PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	
Travaux sur la cuisine centrale, création d'un site expérimental à la 40 semaine et à la résidence des Magnolias	Ville d'Épinal	
Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Forteresse Châtel-sur-Moselle : études et travaux de restauration des galeries	CAE
	Action Cœur de Ville : travaux galerie St Nicolas suite étude EPARECA	Ville d'Épinal
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ DURABLE	
	Aménagements schéma cyclable	CAE – communes- CD88
	ACCES AUX SOINS	
	Création d'un centre de santé	Ville de Chantraine
	FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE	
	Création d'une microfolies itinérante (Phase 2)	CAE
	Création d'une nouvelle structure dédiée aux arts de la scène	CAE
	Création d'une nouvelle bibliothèque – relais BMI de Golbey (Etudes 2021, Travaux 2022)	CAE
	VALORISATION DU PATRIMOINE	
	Action Cœur de Ville : Travaux de restauration de la Basilique Saint Maurice	Ville d'Épinal
	Réfection de la façade du château des Brasseurs	Ville de Xertigny
	Rénovation du bâtiment et parking de la Rotonde	Ville de Capavenir Vosges
	Action Cœur de ville : pavillon du château	Ville d'Épinal
	PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE	
Extension de la crèche de Golbey	CAE	

2) Recensement prévisionnel de la Communauté d'Agglomération d'Épinal – année 2022 – Fonctionnement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	Poste lutte habitat dégradé - centralités	CAE



Annexe 3 – Recensement pluriannuel des projets de la Communauté Communes de la Région de Rambervillers

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet	Période concernée
Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique	Accompagner la dynamisation des centralités : - Programme de rénovation énergétique des bâtiments (intègre les îlots du dispositif bourg centre, ville de Rambervillers) ; - Réhabilitation du patrimoine communal ; - Portage d'un poste lutte contre l'habitat dégradé	2C2R-Ville de Rambervillers Communes	2021-2024 2021-2024 Complément de financement fonctionnement 2022-2023
	Accompagner le PIG de la 2C2R : - création d'une Maison de l'Habitat - prise en charge coût d'un poste ; - programme d'embellissement de façades intégrant des volets esthétiques et énergétiques (analyse en cours).	2C2R	2022 2022-2024
	Soutenir les actions supports au Plan alimentaire territorial : - Relance d'un PAT - Installer des points de vente directe - Faciliter le projet de création d'un atelier de production de steaks hachés fermiers et de surgélation	PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges 2C2R Coopérative ADEQUAT	2021-2024 2021-2024 2021-2022
	Création d'un centre de documentation botanique à destination des étudiants et du public au sens large à Roville aux Chênes	Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville aux Chênes (en partenariat avec la 2C2R)	2021
	La ré-habilitation des rives de la Mortagne : quais, canal, place des Promenades (dispositif bourg centre, ville de Rambervillers)	2C2R-Ville de Rambervillers	2021-2024
	Soutenir et accompagner le développement économique du territoire	Requalification de friches : - Sites des papeteries Matussière et Forest à Rambervillers - Site de l'ancienne poterie de Jeanménil	2C2R, communes et EPF
Création d'une structure d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement dédiée aux porteurs de projets et aux jeunes entreprises – aide au poste (1 ETP)		2C2R	2021-2024 (démarrage 2021)
Initier et structurer une démarche d'EIT (1 ETP)		2C2R	2021-2024 (démarrage 2021)
Créer une nouvelle zone d'activité à Rambervillers autour d'une démarche d'EIT		2C2R	2021-2024 (démarrage 2021 – acquisitions de terrains)
Accompagner la transformation digitale des commerces		2C2R villes d'Épinal et Capavenir	2021
Accompagner des entreprises dans leur transformation digitale		2C2R	2021
Revitaliser le tissu économique locale		2C2R	2021-2024



	Animation d'un dispositif d'aide à l'investissement productif (complément du dispositif AMI modernisation des PME de la Région Grand Est)	2C2R	2021-2024 (fléchage sur 2021-2022 avec un complément financier État sollicité)
Favoriser l'accès au service des territoires afin de conforter la cohésion territoriale	Créer un espace d'animation et d'attractivité permanente en cœur de ville (cinéma, centre d'interprétation, salle multiculturelle, ...): cf. dispositif bourg centre de ville de Rambervillers => Étude de faisabilité salle multiculturelle - réhabilitation friche industrielle	2C2R-Ville de Rambervillers	2021-2024 2021
	Opération de requalification d'un bâtiment pour création d'environ 10 logements meublés pour les alternants	2C2R (en partenariat avec Vosgelis)	2022
	Création d'un pôle d'accès aux services (siège EPCL, salles de réunion, accueil périscolaire, école de Musiques intercommunale, intégration panneaux photovoltaïques, ...) - projet quartier Richard	2C2R	2021

3) Recensement prévisionnel de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers - année 2022 - Investissement

Axes d'intervention	Actions	Porteurs de projet
Aménager le territoire en accompagnant la transition écologie	Création d'un centre de documentation botanique à destination des étudiants et du public au sens large à Roville aux Chênes	Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville aux Chênes (en partenariat avec la 2C2R)

